



Procès-verbal
de la réunion de conseil municipal
du Vendredi 28 Novembre 2025

Présents : Valère HIS, Carole MORETTI, Bénédicte GODARD, Arnaud NICOLLE, Nadine DEVAUX DIT LALANDE, Isabelle LEFEVRE, Dimitri BESNE, Cédric GODALLIER, Samuel CRAMILLY, Marie-Thérèse THIERRY, Wilfried DURIEU

Absents excusés : Stéphane DÉCUYPÈRE, Aline SCHRAEN et Amélie DANTAN, ayant donné pouvoir à Bénédicte GODARD

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire invite l'assemblée à désigner un ou une secrétaire de séance.

Après avoir enregistré la candidature de Madame Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE, le Conseil Municipal la désigne à l'unanimité, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du précédent compte-rendu
2. Don Abbaye de St Wandrille
3. Suppression de poste : adjoint technique territorial principal (28/35ème)
4. Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail des deux agents du restaurant scolaire
5. Demande de versement du Fonds d'Aide à l'Aménagement / Fonctionnement
6. Subvention de Noël aux écoles
7. Subvention exceptionnelle classe de neige
8. Subvention exceptionnelle pour les 30 Bornes
9. Acquisition d'un nouveau défibrillateur salle polyvalente
10. Octobre Rose : Autorisation de reversement des recettes
11. Investissement - autorisation de dépenses avant le vote du BP
12. Présentation du règlement métropolitain de collecte des déchets ménagers et assimilés 2025
13. Mandatement d'un avocat pour la gestion des non-valeurs
14. Validation de la convention Micro-Folie / commune du Trait
15. Informations diverses

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025

Après avoir donné connaissance du procès-verbal de la séance du 7 Octobre 2025, Monsieur le Maire invite l'assemblée à l'adopter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal, sans observations.

2. DON ABBAYE DE SAINT WANDRILLE

Monsieur le Maire rappelle que deux séminaires ont été organisés dans la salle Saint Benoît de Saint Wandrille, les 1^{er} Octobre et 21 Novembre.

Proposition de don de 300 €

Cette somme sera imputée au BP 2025 compte 65748 (autres personnes de droit privé)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité cette proposition.

3. SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL (28/35^{ème})

Un poste d'adjoint technique territorial à 20/35^{ème} a été créé lors de la séance du 26.06.2025 sur lequel Élodie GUEUDRY a été stagiaire, l'idée étant que les deux postes de la cantine soient identiques.

A ce jour, il est nécessaire de fermer le poste à 28/35^{ème} pour lequel le comité social territorial a été saisi et un avis favorable rendu en date du 29 Septembre 2025

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité cette proposition.

4. MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL DES DEUX AGENTS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Considérant la nécessité d'augmenter le volume horaire des deux postes d'Adjoint Technique d'une heure par semaine à la cantine scolaire,

Considérant que cette diminution modifiant la durée initiale de l'emploi est inférieure à 10%,

Il est demandé aux membres du conseil municipal de valider l'augmentation du temps de travail à compter du 1^{er} décembre pour le poste d'Élodie GUEUDRY et celui de Linda QUIBEL passant de 20/35^{ème} à 21/35^{ème}

Les membres du conseil municipal valident cette proposition à l'unanimité.

5. DEMANDE DE VERSEMENT DU FONDS D'AIDE À L'AMENAGEMENT / FONCTIONNEMENT

Considérant la délibération du 12 Novembre 2024 du Conseil Métropolitain,
Considérant que le montant de la subvention s'élève à 3000€ maximum par commune
Considérant que le délai du dépôt des demandes prévu initialement au 30 Octobre est passé au 30 Novembre,
Considérant que les dépenses éligibles sont :
Les factures de l'entreprise Duparc pour un montant de 4 922,40 € HT,
Les factures de l'entreprise SAS DR pour un montant de 3 164,00 € HT,
Soit un montant total de 8 086,40 € HT,

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire a effectué toutes les démarches afférentes à la demande de versement du FAA de fonctionnement.
Les membres du conseil municipal valident cette proposition à l'unanimité.

6. SUBVENTION DE NOËL AUX ÉCOLES

Monsieur le Maire propose de revaloriser le tarif accordé en 2024 à 2%, en se basant sur la revalorisation accordée en début d'année aux associations.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de valider la subvention de fin d'année pour les écoles à 7,82 € x 2% par enfant inscrit au 1er septembre 2025, jour de la rentrée scolaire, soit 7,98 €, arrondis au centime inférieur :

	École élémentaire	École maternelle
Effectifs	63	32
Subvention / enfant	7,98 €	
Montant Total	502,74 €	255,36 €

Les subventions pourront être sollicitées jusqu'au 19 Décembre 2025, sauf conditions exceptionnelles qui nécessiteraient de reporter, sur présentation des justificatifs de dépenses réelles.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident la proposition de subvention à 7,98 € par enfant pour l'animation de 2025 qui est prévue pour le 5 et 19 décembre 2025.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité les subventions.

7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLASSE DE NEIGE

Madame la Directrice de l'école élémentaire a présenté une demande de subvention pour le séjour 2026 qui se déroulera du 28 mars au 4 avril à Orcières Merlettes dans les Alpes du Sud avec pour activité principale le ski.

Elle propose que 4 niveaux d'élèves (CE1-CE2 et CM1-CM2, soit 49 élèves) puissent partir, répondant ainsi à l'organisation pédagogique et afin de rentabiliser les frais de transport,
Coût du séjour : 29 886,51€, demande de subvention de 25%, soit 7 471,63€ maximum,
Il est également demandé l'autorisation de solliciter la subvention départementale.

Un acompte de 50% sera versé dès maintenant et le solde de la subvention sera versé sur présentation des factures.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité l'octroi de cette subvention et les conditions.

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en complément de la subvention exceptionnelle accordée, d'autres frais sont également supportés par la collectivité de manière moins visible, notamment la prise en charge de l'intervention de Mme Yolande Levasseur en qualité d'animatrice.

8. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES 30 BORNES

Les 30 Bornes organisent en 2026 la 30^{ème} édition. À cette occasion, ils souhaitent marquer cette date en créant un événement anniversaire.

Les frais supplémentaires estimés pour mettre en place la manifestation s'élèvent à 18 011,00€, Demande de subvention exceptionnelle de 25%, soit 4 503,00 € maximum.

En tant que membre de l'association des 30 Bornes, Madame Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE ne prend pas part au vote.

9. ACQUISITION D'UN NOUVEAU DEFIBRILLATEUR A LA SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente, en tant que **ERP (Établissement Recevant du Public)** doit être équipée d'un **défiibrillateur automatisé externe (DAE)**, installé dans un emplacement **visible et facilement accessible au public**.

La collectivité a déjà un contrat de maintenance avec la société CARDIOP pour l'entretien de l'équipement installé sur le mur de la mairie.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal **de valider l'acquisition** d'un DAE supplémentaire et d'en faire assurer la maintenance par l'entreprise retenue en 2020, CARDIOP.

Et **de valider le devis** s'élevant à 2 016,00 € TTC comprenant le matériel complet et le contrat d'assistance et de maintenance d'une durée de 1 an reconductible 3 fois à terme échoir.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette proposition.

10. OCTOBRE ROSE : AUTORISATION DE REVERSEMENT DES RECETTES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Bénédicte GODARD, adjointe en charge de l'action sociale.

Madame Godard fait part du montant réuni par les actions Octobre Rose : un chèque de 1094,50 € a pu être remis à la ligue contre le Cancer, ce qui permettra de financer des séances de réflexologie pour les personnes atteintes d'un cancer.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le versement de la recette à la Ligue contre le cancer. Les dépenses seront inscrites au BP 2025, au chapitre 65, article 65748 Subvention de fonctionnement aux associations, autres personnes de droit privé.

11. INVESTISSEMENT : AUTORISATION DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Monsieur le Maire explique que vu l'article L. 1612-1 du CGCT et considérant que le budget 2026 ne sera pas adopté avant le 30 Avril 2026, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Compte	BP 2025	DM 2025	Total	Plafonds crédits autorisés	Article Nomenclature M57	Affectations
Cpte 20	1 000 €	- €	1 000 €	250 €	203	Frais d'étude
					2115	Terrains bâtis
					212	Agencement et aménagement de terrains
					2135	Travaux d'électricité - lave vaisselle
					2158	Autres installations, matériel et outillage techniques
Cpte 21	191 438,04	-50 837,40 €	140 600,64 €	35 150,16 €	2181	Installations générales
					2182	Matériel de transport
					2183	Autres immobilisations corporelles – dont Matériel informatique pour l'école primaire
					2184	Matériel de bureau et mobilier
					2188	Autres
Cpte 231		50 837,40 €	50 837,40 €	12 709,35 €	231	Autres

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la proposition.

12. PRESENTATION DU REGLEMENT METROPOLITAIN DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2025

La Métropole Rouen Normandie a adopté le règlement de collecte des déchets ménagers lors de sa séance du 30 juin 2025 ; ce document fixe les règles générales de fonctionnement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés applicables sur le territoire.

Après présentation au conseil municipal, un arrêté sera pris en vertu des pouvoirs de police du maire pour la mise en application.

Sont abordés le périmètre du service, les obligations des usagers, les modalités de collecte, le financement, la gestion des déchets dangereux, l'accessibilité et la sécurité, la prévention et l'économie circulaire, le contrôle et les sanctions.

Monsieur le Maire fait part des nouveautés depuis 2025 :

- Amiante : Procédure encadrée (rendez-vous, sacs spécifiques, site dédié à Petit-Quevilly).
- Application Montri : Outils de suivi des collectes.

- Convention réemploi : Partenariat avec une association pour valoriser les déchets.

13. MANDATEMENT D'UN AVOCAT POUR LA GESTION DES NON-VALEURS

Dans le cadre de la gestion des créances anciennes de la commune, il est proposé de recourir aux services d'un avocat spécialisé afin d'en assurer le recouvrement efficace. Cette démarche, déterminante pour la sécurisation des recettes communales, vous est présentée en vue de votre validation.

À cette fin, la SCP EMO AVOCATS, représentée par Maître Sandrine GILLET, est pressentie pour défendre les intérêts de la collectivité. Il est donc soumis à votre approbation la délégation donnée à Monsieur le Maire pour signer le mandat d'intervention correspondant.

Le coût estimé de cette prestation s'élève à 330 € HT, couvrant 1 heure 30 de recherches juridiques et de rédaction des actes nécessaires.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette proposition.

14. VALIDATION DE LA CONVENTION MICRO-FOLIE / COMMUNE DU TRAIT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

La Micro-Folie du Trait, installée à la Halte Saint-Éloi, offre au public une expérience culturelle originale grâce à son musée numérique. Véritable espace d'art virtuel, elle rassemble plusieurs centaines de chefs-d'œuvre provenant de plus de 120 musées et institutions, en France comme à l'international : peinture, arts plastiques, architecture, design, spectacle vivant, entre autres. Cette proposition interactive et ludique invite chacun à parcourir les plus prestigieuses collections du monde.

Des créneaux dédiés sont prévus pour l'accueil des groupes, sur réservation auprès de la médiatrice culturelle. Les enseignants et accompagnateurs ont la possibilité de concevoir leurs propres parcours ou d'utiliser des supports pédagogiques existants, conçus en lien avec les programmes scolaires, grâce au mode conférencier.

Depuis 2022, la Ville du Trait accueille le dispositif musée numérique "Micro-Folie », conçu pour offrir un accès ludique aux œuvres des plus grands musées nationaux à destination des élèves. D'abord installé dans la salle de spectacle Hydre en Scène, il est maintenant installé à la Halte St Eloi, notre nouvel équipement culturel, depuis juillet.

Une convention permet de définir les modalités d'accueil,

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette proposition.

15. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Bénédicte GODARD qui fait part :

- ❖ Goûter des anciens le 6 décembre 2025
- ❖ Installation des illuminations de Noël
- ❖ Prix « Félicitations » pour le fleurissement de la ville
- ❖ Date Vœux du Maire : vendredi 16 Janvier 2026
- ❖ Date Vœux du personnel : mardi 6 Janvier 2026
- ❖ Date Vœux de la Métropole : Vendredi 9 Janvier 2026

La séance est levée à 19h19.

Le Maire,
Valère HIS.

La secrétaire de séance,
Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE,

Arnaud NICOLLE,

Bénédicte GODARD,

Wilfried DURIEU,

Cédric GODALLIER,

Carole MORETTI,

Samuel CRAMILLY,

Marie-Thérèse THIERRY,

Samuel CRAMILLY,

Isabelle LEFEVRE,

Aline SCHRAEN,

Amélie DANTAN,

Stéphane DÉCUYPÈRE,